

Son Excellence Me Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
S/C Ambassade du Sénégal au Royaume Uni
39 Marloes Road
London
W8 6LA
Tel: +(44) 20 7938 4048 or +(44) 20 7937 7237
FAX: +(44) 20 7938 2546
senegalembassy@hotmail.co.uk

07 août 2008

Mr le Président,

Re: Détérioration de la liberté de la presse au Sénégal

ARTICLE 19 a suivi avec beaucoup d'intérêt les récents développements sur situation de la liberté de la presse au Sénégal. Notre organisation est très préoccupée par les attaques répétées et les intimidations contre la presse privée et les journalistes indépendants par les autorités sénégalaises. La tension entre la presse privée et les autorités publiques a atteint un stade inacceptable depuis les attaques physiques contre les journalistes Boubacar Campbell Dieng et Karamokho Thioune de Radio Futurs Media et Radio Démocratie de l'Afrique de l'Ouest respectivement par des agents de la sécurité le 21 Juin 2008.

ARTICLE 19 condamne ces actes et avait espéré que les déclarations du Ministre de l'Intérieur, Cheikh Tidiane Sy et d'autres hautes autorités publiques de résoudre l'affaire en conformité avec la loi seraient suivies d'effets concrets.

En dépit de l'assurance donnée par les autorités publiques, il n'y a pas eu une enquête indépendante et transparente pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces actes illégaux et violents. La manière dont l'enquête administrative a été menée, et les déclarations intimidantes subséquentes de la part des autorités publiques n'honorent pas la Démocratie Sénégalaise. Cette situation ne fait qu'exaspérer l'hostilité entre le gouvernement et la presse privée et les journalistes indépendants.

Au delà des récentes attaques contre Dieng et Thioune, plusieurs organes de presse privée ont été victimes et harcelés par la police, des dirigeants religieux et leurs supporters, et des membres du parti au pouvoir et alliés sans aucun remède judiciaire. Récemment, deux journaux, l'As et le Populaire ont été victimes d'intimidations et d'ingérence par la police.

Les journalistes Sénégalais ont protesté plusieurs fois contre les attaques et intimidations, et ont demandé justice et la fin de l'impunité en vain. Cette tendance

pourrait confirmer que les crimes contre les journalistes peuvent rester impunis au Sénégal.

ARTICLE 19 est également préoccupée par le fait que vous avez pris une position personnelle contre les journalistes qui ont été attaqués physiquement et humiliés par les agents de la sécurité. Ces commentaires négatifs sur les journalistes indépendants ne contribuent pas à apaiser la tension actuelle.

En tant que Président de la République, gardien de la Constitution, nous attendons que vous protégerez tout le monde et vous abstenir à marginaliser les journalistes qui ne partagent pas vos points de vue et politiques.

Comme vous le savez, plusieurs personnalités publiques influentes du parti au pouvoir et leurs alliés ont déclaré la guerre contre la presse privée qui a demandé justice au nom de leurs collègues.

Selon les informations reçues, le Ministre Farba Senghor, secrétaire de la propagande du parti au pouvoir a proféré des menaces de mort contre un journaliste de Walf TV à la suite d'une question que le journaliste lui a posé sur sa vie privée au cours d'une émission en directe le 31 Juillet 2008. Il a aussi publiquement demandé au gouvernement et parti au pouvoir, aux organes et entreprises publiques de boycotter une partie de la presse privée et de ne plus faire de la publicité avec celle-ci ou subir des sanctions sévères. Il a par ailleurs menacé d'activer contre cette presse privée le control fiscal et d'autres contrôles administratifs notamment sur la législation du travail. Cette demande a été réitérée par d'autres ministres et parlementaires du parti au pouvoir et leurs alliés.

De telles menaces constituent un usage abusif et sélectif de la force publique, des procédures administratives et légales et sapent les fondements de la démocratie sénégalaise.

Au regard de la réputation internationale du Sénégal, nous vous demandons de faire montre de tolérance, de reconnaître la diversité des opinions et respecter la liberté d'expression reconnue par la Constitution senegalaise et les standards internationaux.

ARTICLE 19 demande à votre gouvernement de mettre en application les actions suivantes, nécessaires pour protéger la liberté d'expression et celle de la presse et par la même rétablir la confiance national et internationale en la démocratie senegalaise:

- (i) Assurer que les autorités publiques et les agents de la sécurité mettent fin aux attaques physiques et harcèlements des journalistes et de la presse privée;
- (ii) Assurer que les journalistes indépendants et la presse privée soient libres d'exercer leur travail sans intimidations de la part de l'Etat ou de ses organes;

- (iii) Créer environnement favorable dans lequel la liberté de la presse peut prospérer;
- (iv) Assurer que des enquêtes indépendantes et transparentes soient menées contre les attaques physiques sur les journalistes et que les auteurs de tels actes soient identifiés et traduits en justice, ceci dans le but de mettre fin à l'impunité Sénégal;
- (v) Etablir une relation constructive avec la presse privée et instruire vos ministres et alliés d'arrêter les menaces récurrentes et ingérences indues dans le travail de la presse privée;
- (vi) Assurer que les ressources de l'Etat et les procédures judiciaires ne soient pas utilisées pour discriminer contre les voix critiques dans la presse privée.

Dans l'attente d'une réponse à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées

Yours Sincerely,

Dr. Agnès Callamard

Directrice Exécutif